

Délibération n°D20230068

Rapporteur : Josie BAYLE

Service : Commerce et Artisanat

Secrétaire de séance : Alain BANQUET

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27, 28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

<b>ABSENTS EXCUSÉS :</b>	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

### **DÉLOCALISATION DÉFINITIVE DE LA BROCANTE PROFESSIONNELLE MENSUELLE DE LA PLACE GAMBETTA VERS LE POURTOUR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1 et L.2212-2;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article L.310-2 du Code du Commerce ;

VU la délibération n°D20220070\_B du Conseil Municipal, en date du 30/06/2022, fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour les marchés, brocantes, fêtes foraines, cirques et halle du marché couvert ;

VU la délibération n°D20220091 du Conseil Municipal du 22/09/2022, délocalisant la brocante professionnelle autour de l'église Notre Dame de manière temporaire durant les travaux entrepris place Gambetta ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des brocanteurs, rendu lors de la réunion les rassemblant le 25/05/2023, quant au transfert définitif de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT les résultats favorables du sondage réalisé le dimanche 04/06/2023, auprès des brocanteurs, quant à la question du transfert définitif de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de la place Gambetta devrait être achevés courant juillet 2023 et la destination future envisagée par la collectivité au regard de son nouvel agencement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** la délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre-Dame à compter d'août 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 11 JUIL. 2023  
et de l'affichage en date du 12 JUIL. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

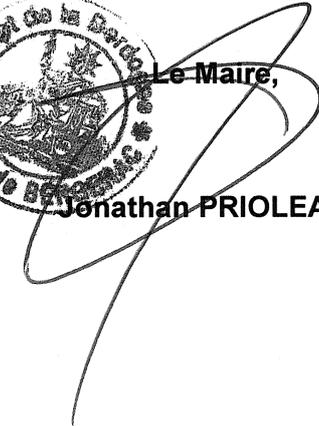
Le Secrétaire,



Alain BANQUET



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD